



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Écoles maternelles et élémentaires publiques et sous contrat d'association, participations communes 2021

DEL-2021-059

Numéro de la délibération : 2021/059

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, Enseignement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 19/04/2021

Date de convocation du conseil : 13/04/2021

Date d'affichage de la convocation : 13/04/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Julie MINGAM

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était représentée : Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle.

Écoles maternelles et élémentaires publiques et sous contrat d'association, participations communes 2021

Rapport de Jean-Pierre LE CLAINCHE

Les participations financières de la ville de Pontivy s'adressent à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires, hors forfait d'externat des écoles sous contrat d'association, dans les cas suivants :

Nature	Montants
- Littérature jeunesse et supports multi média.	7 235 euros (5 euros par élève).
- projets innovants.	11 000 euros.
- voyages intra-muros .	7 voyages par classe. 10 trajets par classe à la piscine.
- classes délocalisées.	15 836 euros (11,40 euros et par jour pour 8 jours maxi et 12 % de l'effectif global)

Les montants attribués précisément à chaque établissement scolaire n'étant, pour l'essentiel, pas connus à ce jour, dans la mesure où ils dépendent des diverses demandes formulées par les directions d'école tout au long de l'année scolaire, il convient d'émettre un avis de principe pour la répartition de ces participations selon le tableau ci-dessus, et dans la limite des montants globaux indiqués.

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable aux modalités de répartition de ces participations ;
- d'autoriser l'Adjoint à l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la vie étudiante et à la restauration scolaire à procéder à la répartition des crédits concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 20 avril 2021

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**